



Attestation de suivi

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) atteste que

Maxime Sermet

a suivi avec succès le **MODULE 2 : LES PRINCIPES DE LA PROTECTION DES DONNÉES**

et obtenu le score suivant à l'évaluation : **100 %**

Fait le 3 octobre 2023

CNIL